



Plasmaphérèse

Qu'est-ce que la plasmaphérèse ?

La plasmaphérèse est un traitement au cours duquel un appareil de dialyse retire le plasma de votre sang et réadministre des protéines de remplacement ou le plasma d'un donneur.

Pour quelles maladies la plasmaphérèse peut-elle être une option thérapeutique ?

La plasmaphérèse n'est proposée que lorsqu'un composant particulier du plasma est pathogène (responsable d'une maladie). L'objectif est de réduire ou d'inverser les dommages en éliminant ou en réduisant ce composant nocif. Le composant nocif peut être un auto-anticorps, un complexe immun, une cryoglobuline, une chaîne légère de myélome, une endotoxine, une lipoprotéine contenant du cholestérol ou quelque chose d'autre d'inconnu.

Lors d'une séance de plasmaphérèse, le plasma est extrait à l'aide d'un appareil de dialyse spécial. Cet appareil le divise en cellules sanguines et en plasma. Le plasma est retiré immédiatement, tandis que les cellules sanguines sont restituées au patient. Le plasma retiré est remplacé par du plasma de donneur, des protéines plasmatiques purifiées (colloïdes) ou du liquide comme dans une perfusion ordinaire (cristalloïdes). Pendant le traitement, un anticoagulant à courte durée d'action est administré (généralement de l'héparine ou du Clexane®).

**LES CONDITIONS LES PLUS FRÉQUENTES DANS
LESQUELLES LA PLASMAPHÉRESE EST
SUGGÉRÉE SONT LES SUIVANTES :**

MALADIES RÉNALES

traitement aigu de la granulomatose avec polyangéite, de la polyangéite microscopique et de la maladie des membranes basales anti-glomérulaires.

MALADIES DU SANG

micro-angiopathie thrombotique acquise (auto-immune), traitement de l'hyperviscosité due à Waldenström ou au myélome multiple

MALADIES NEUROLOGIQUES

traitement de Guillain-Barré, traitement de la myasthénie grave, polyneuropathie inflammatoire démyélinisante chronique



En fonction de la pathologie, des séances de plasmaphérèse sont nécessaires tous les jours ou tous les deux jours. En général, au moins 10 séances sont nécessaires, mais le traitement peut parfois durer plus longtemps.

Comment fonctionne la plasmaphérèse ?

Pour une bonne séance de plasmaphérèse, il est important d'avoir un accès facile au sang. C'est pourquoi le néphrologue ou le chirurgien vasculaire place un cathéter (voir la brochure sur les cathéters de dialyse). Au cours d'une séance de traitement, 1 à 1,5 fois votre volume de plasma est remplacé. Cela représente environ 3 litres de plasma pour un adulte.

Le liquide retiré doit être remplacé pour éviter la déshydratation. Le choix optimal des protéines, des liquides et du plasma du donneur dépend de



l'indication et de l'état général du patient.

Le remplacement du plasma uniquement par des colloïdes et des cristalloïdes peut entraîner une pénurie de coagulants et d'immunoglobulines après la séance de plasmaphérèse. Le bon fonctionnement du système de coagulation et la présence d'immunoglobulines saines (un des mécanismes de résistance de l'organisme) sont contrôlés régulièrement.

Le plasma de donneur (plasma frais congelé) n'est utilisé que dans des cas spécifiques (p. ex. PTT auto-immune acquise) afin de minimiser les réactions allergiques (anaphylaxie). La Croix-Rouge de Belgique examine soigneusement le plasma des donateurs pour détecter la présence de virus, minimisant ainsi le risque de transmission de virus.

Où se déroule la plasmaphérèse ?

La plupart des patients se présentent au service de dialyse à des heures programmées. Des infirmières spécialisées en dialyse effectuent la séance de plasmaphérèse selon les indications du néphrologue et éventuellement du spécialiste référent. Si l'état du patient est critique, la séance de plasmaphérèse peut également être effectuée en soins intensifs.

Quel est le coût de la plasmaphérèse ?

L'INAMI rembourse intégralement la séance de plasmaphérèse et la plupart des types de protéines de remplacement (colloïdes), le plasma du donneur et les cristalloïdes.

Selon votre mutuelle, il existe une forme de remboursement pour le transport vers et depuis le centre de dialyse. Si vous avez des questions, contactez les services sociaux.

Contacts pratiques

SERVICE DE NÉPHROLOGIE CH GLORIEUX

055 23 37 03

SERVICE DE DIALYSE CH GLORIEUX

055 23 37 00 | dialyse@azglorieux.be

SERVICE DE DIALYSE ZOTTEGEM

09 364 87 56 | venefro@sezz.be

SERVICE SOCIAL

055 23 39 18

Plus d'informations

Pour toute question ou information complémentaire, veuillez contacter votre médecin.



ASBL WERKEN GLORIEUX | CH GLORIEUX

Avenue Glorieux 55, 9600 Renaix

T 055 23 30 11 | info@azglorieux.be | www.chglorieux.be

Cette brochure est fournie à titre indicatif et ne remplace pas une consultation chez le médecin. Les collaborateurs et médecins du CH Glorieux déclinent toute responsabilité pour d'éventuelles erreurs ou omissions dans cette brochure.